

S'ajoute à et fait partie intégrante de la police n°

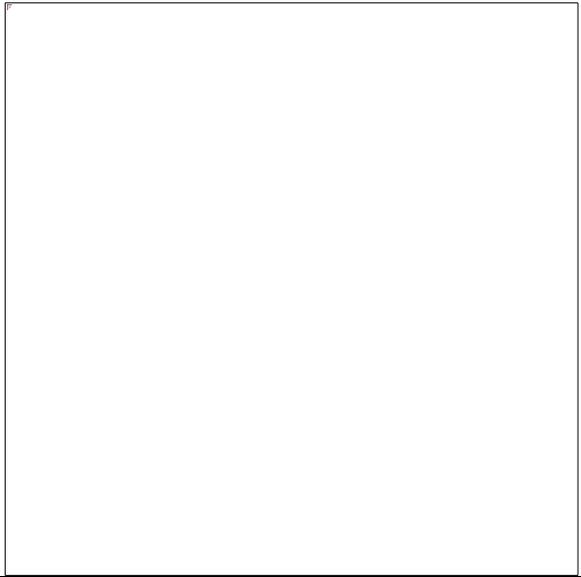
Avenant n°

Assuré désigné :

Date d'effet :

Le présent contrat ne couvre pas les pertes, responsabilités, dommages-intérêts, frais de défense, frais ou dépenses réels ou allégués, directement ou indirectement causés par, ou découlant ou résultant d'une réaction nucléaire, d'une explosion nucléaire, d'un rayonnement nucléaire ou d'une contamination radioactive.

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.



Représentant agréé de l'Assureur
Beazley Canada Limitée

Date